



Fondation ACAT

pour la dignité humaine

7 Rue Georges Lardennois 75019 Paris

Protégeons la vie et la dignité humaine du fléau de l'indifférence

En ces premiers mois de l'année nous voulons vous rendre compte, avec reconnaissance, des projets et actions que la Fondation ACAT a pu soutenir en 2025. Vous en trouverez des échos plus détaillés dans le document joint. Ces informations, transmises par les associations bénéficiaires, sont autant de marques de gratitude dont vous devez être les premiers destinataires.

Car ce sont vos dons fidèles et importants qui ont rendu possible ces divers engagements pour la dignité humaine, pour la défense concrète de femmes et d'hommes victimes, de violence, de discrimination, d'emprisonnement abusif, de torture, de menace de mort.

Nous sommes touchés et encouragés par votre participation solidaire.

Ensemble nous voulons traduire ainsi nos convictions de foi, nos valeurs éthiques, la vision d'un monde où la dignité de chaque être humain est respectée. À l'image de celui décrit par Martin Luther King dans son célèbre texte « Je fais un rêve ».

Chaque fois que nos actions font reculer l'injustice, l'indignité, la discrimination la haine, l'exclusion, la violence, ce rêve devient réalité.

.../...

Bulletin de don

À retourner dans l'enveloppe ci-jointe sans affranchir

Oui, je soutiens les projets de la Fondation ACAT,
je fais un don de :

300 € 600 € 900 € 1200 €

à votre convenance €

(à l'ordre de la Fondation ACAT)

Nous vous invitons vivement à effectuer
votre don en ligne sur
www.acatfrance.fr/fondation
ou en scannant ce QR-Code



Je pourrai déduire de mon IFI 75 % de mon don.

Je pourrai déduire de mon impôt sur le revenu 66% de mon don.

Vous recevrez un reçu fiscal.

La Fondation ACAT est hébergée par la Fondation du Protestantisme, reconnue d'utilité publique. Celle-ci vous enverra un reçu fiscal en notre nom, dans les plus brefs délais.

Ainsi, au nom de l'ensemble des membres du Comité de suivi de la Fondation ACAT, je tiens à saluer le dévouement et la qualité du travail des permanents et bénévoles qui agissent au plus près des victimes et des personnes vulnérables, sur le terrain, et à remercier l'ensemble de nos généreux donateurs. Je le redis, sans vous rien ne serait possible.

Les bouleversements géopolitiques actuels rappellent avec une acuité encore plus grande, l'urgente nécessité de la vigilance, de l'action, de l'engagement pour la défense des droits humains, pour la reconstruction de chaque être humain abîmé.

La Fondation ACAT, avec les organismes qu'elle soutient, veut prendre sa part dans ce combat de l'esérance pour la vie et la dignité humaine.

**Elle ne peut le faire sans votre soutien fidèle et généreux.
Nous avons plus que jamais besoin de vous.**

*Avec l'expression de votre profonde gratitude
pour votre attention et votre soutien.*

Michel Bertrand



Michel Bertrand,
Président de la Fondation ACAT

PS : Soutenir la Fondation ACAT vous permet de bénéficier d'avantages fiscaux.

66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

75% de votre don est déductible de votre impôt sur la fortune immobilière, dans la limite de 50 000 €.

Ces avantages fiscaux ne sont pas cumulables.

Soutenir la Fondation ACAT

Retrouvez toutes les informations sur votre don IFI dans le document ci-joint.

75%
*du montant de votre don
est déductible de votre impôt
sur la fortune immobilière
dans la limite de 50 000 €.*

Les dates limites de déclaration de l'IFI 2026
sont les mêmes que celles des déclarations de l'impôt sur le revenu :

Sur papier : mardi 19 mai 2026

En ligne :

départements 01 à 19 : jeudi 21 mai 2026

départements 20 à 54 : jeudi 28 mai 2026

départements 55 à 974/976 : jeudi 4 juin 2026

Pour toutes informations complémentaires, appelez le 01 40 40 40 27 ou par mail à relationdonateurs@acatfrance.fr

Fondation ACAT
pour la dignité humaine

Vos coordonnées sont confidentielles. Elles ne seront prêtées ni cédées à aucun autre organisme.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion de la Fondation ACAT, de la Fondation du Protestantisme et aux tiers mandatés, à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Pour toutes ces demandes, veuillez contacter la Fondation ACAT au 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris / Tél. 01 40 40 40 27 / relationdonateurs@acatfrance.fr